II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 29 juin 1995
portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

(95/249/CE, Euratom, CECA)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 45 B paragraphe 3,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 188 B paragraphe 3,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 160 B paragraphe 3,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 22,

vu l'avis du Parlement européen [1],

considérant que M. Ole Warberg a démissionné de ses fonctions, et qu'il y a lieu de procéder rapidement à son remplacement, pour la durée de son mandat restant à courir,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Joergen Mohr est nommé membre de la Cour des comptes pour la période du 1er juillet 1995 au 9 février 2000 inclus.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 1995.

Par le Conseil

Le président

J. BARROT

[1] Avis rendu le 14 juin 1995 (non encore publié au Journal officiel).